

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 20 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 13 septembre 2019.

Etaients présents : Mesdames : Joëlle BARIL, Arlette CORNU, Frédérique DELAHAYE, Delphine FALIGANT, Cindy HABOURDIN, Sophie MICHEL, Andrée QUENIART, Roseline RENSY.

Messieurs : Maurice BECQ, Michel BOYER, Claude CARPENTIER, Jean-Marc DELSERT, Michel DHAUSSY, Daniel DUCHATEAU, Pascal HAINAUT, Guillaume SNAET, Gilles VERSCHUEREN.

Pouvoir : Madame Valérie SADOWSKI à Monsieur Claude CARPENTIER.

Monsieur Claude CARPENTIER est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

LES TRAVAUX COMMUNAUX : LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après avis favorable de la « Commission Travaux », il est proposé de solliciter les subventions suivantes :

- Aide à la Voirie Communale pour les travaux rue Aimé Quéva (montant des travaux 2 590€HT);
- Amendes de police pour l'installation de feux intelligents rue Anatole France (montant des travaux 10 560€HT);
- FARDA + Fonds de concours de l'agglomération pour la rénovation de la façade de la salle des fêtes (montant des travaux 24 143,70€HT)

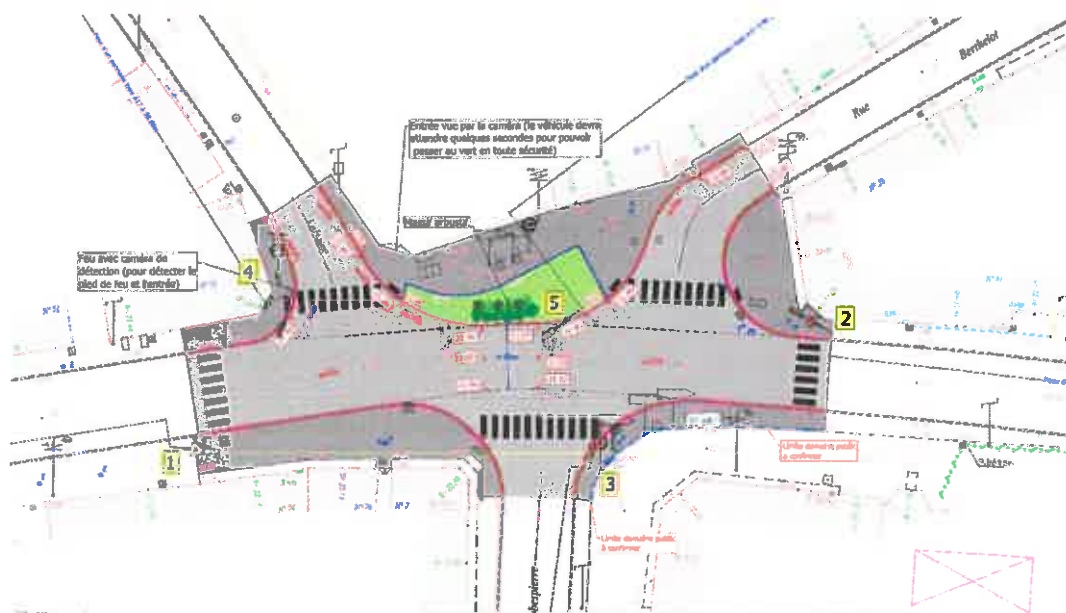
Adopté à l'unanimité.

L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RUES JEAN JAURES ET ROBESPIERRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il s'agit d'un ancien dossier resté en attente du passage de l'assainissement collectif.

Depuis que l'assainissement est fait, un bureau d'étude a travaillé sur les différentes possibilités d'aménagement.

Après avoir étudié différents projets, la « Commission Travaux » a retenu un aménagement du carrefour avec un rétrécissement de chaussée et l'installation de feux pédagogiques tricolores.



Le conseil Municipal valide cette proposition et décide de solliciter le Conseil Départemental pour un accompagnement pour ces travaux.

Le montant estimé est de 261 000€ HT.

Le projet ne pourra être réalisé en 2020 qu'en cas d'acceptation du Conseil Départemental (financement d'environ 87 000€). Sinon il sera à nouveau proposé pour l'année 2021.

Il est également proposé de déposer des dossiers de demandes de subventions au titre des amendes de police et de la DETR.

Adopté à l'unanimité.

Madame Delphine FALIGANT suggère d'envisager la mise en place d'autres feux tricolores afin de réguler la vitesse rue Jean Jaurès. Monsieur le Maire explique qu'il faut d'abord réaliser ce projet.

L'ORGANISATION DE LA COLONIE A LA NEIGE 2020

Ce séjour est organisé une année sur deux pour les enfants de 6 à 14 ans.

Le prestataire ADP ayant donné entière satisfaction en 2018, il est proposé de choisir le même organisme.

Le séjour aura lieu du 15 au 23 février 2020 au Reposoir en Haute Savoie. la « Commission jeunesse » a retenu une option pour une balade en chien de traîneaux.

Les tarifs suivants sont approuvés à l'unanimité :

COLO Février 2020 / PARTICIPATIONS				
Quotiens Familiaux	Familles sur la totalité du séjour		Commune (seule) sur la totalité du séjour	
	%	€	%	€
de 1 à 640	20%	140,80	80%	563,20
de 641 à 940	30%	211,20	70%	492,80
de 941 à 1199	40%	281,60	60%	422,40
1200 et +	50%	352,00	50%	352,00
Extérieurs	100%	704,00	0%	0,00

Pour rappel, le tarif cuinchinois est appliqué aux enfants habitants la commune ou inscrits dans ses écoles.

LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR CUINCHY ANIMATION

Afin de pallier à différentes dépenses, l'association Cuinchy animation sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€.

Adopté à l'unanimité.

L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLAN PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE DU CANAL DE NEUFOSSE ET DU CANAL D'AIRE

Le Conseil Municipal est informé que l'enquête publique s'est déroulée du 18 juin au 18 juillet 2019.

Il en résulte que les opérations de dragage auront des effets positifs. Le plan présente une bonne maîtrise du processus d'extraction et de traitement des produits de dragage. Un avis favorable a été donné à ce projet.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête sont consultables à l'accueil de la Mairie.

L'OUVERTURE A LA VENTE DES HABITATIONS RUE MARCEL CABIDDU ET PLACE JEAN MOULIN

En séance du 30 mars 2018, le conseil d'Administration de Pas-de-Calais habitat a décidé la mise en vente de 30 logements rue Marcel Cabiddu et place Jean Moulin.

Ces logements ont été estimés ainsi :

- 110 000€ pour un T3
- 120 000€ pour un T4
- 130 000€ pour un T5

Le Conseil Municipal donne un avis sur ces mises en vente.

Quelques travaux de rénovation sont actuellement lancés :

Rénovation des plafonniers en bois au dessus des portes d'entrée;

Remise en peinture des portes d'entrée;

Déplacement de deux poteaux d'éclairage public.

Une cérémonie pour la pose de la première pierre des travaux de la rue Edouard RATAJCZAK sera bientôt programmée.

Pour information, trois permis de construire ont déjà été déposés pour les lots libres.

L'ACCUEIL DE LOISIRS ET LES DEMANDES DE REMBOURSEMENTS

Madame Céline CLERBOUT sollicite le remboursement d'un montant de 17€ pour l'absence de sa fille Louise GALLET pendant le centre de loisirs les 10 et 11 juillet.

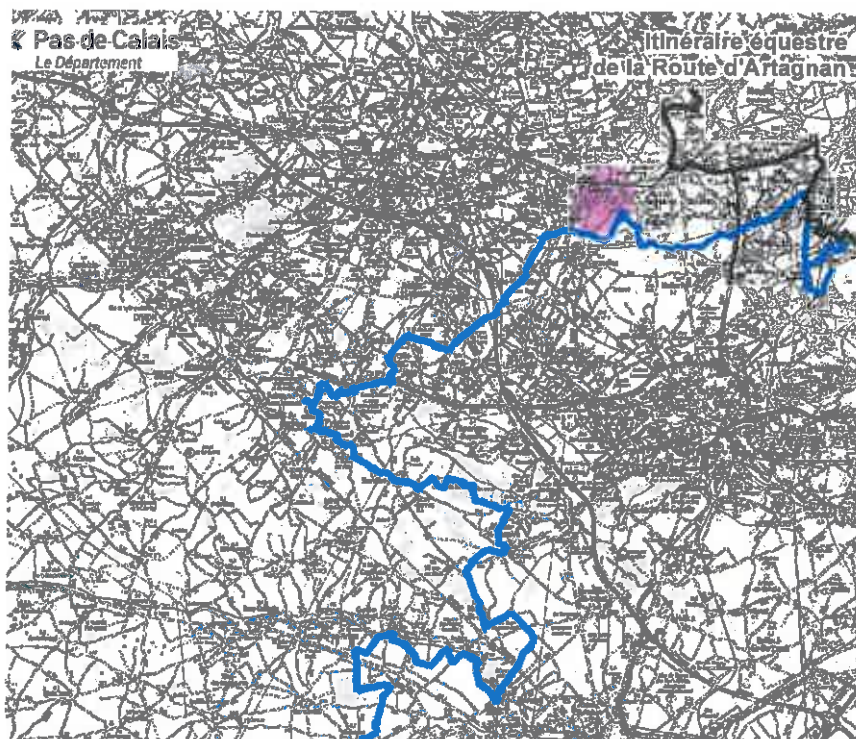
Madame Amandine DASSONVILLE sollicite le remboursement d'un montant de 81,90€ pour l'absence de son fils Mathis DERENSY pendant le centre de loisirs du 16 au 18 juillet puis du 24 au 31 juillet.

Adopté à l'unanimité

L'ITINERAIRE EQUESTRE DE D'ARTAGNAN

La Commission Permanente du Conseil départemental du 3 juin 2019 a examiné et adopté le projet d'inscription de l'itinéraire de randonnée équestre de la Route Européenne de D'Artagnan.

La commune de CUINCHY étant concernée par cet itinéraire, le Conseil Municipal donne son accord sur l'inscription de ce tronçon au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).



LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS

Le Conseil Municipal est informé que le rapport de l'année 2018 nous a été transmis. Il est consultable à l'accueil de la Mairie.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LA REPARTITION DU FPIC (FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES) ET DE LA DSC (DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE)

En séance du 26 juin, le Conseil Communautaire devait délibérer pour la répartition du FPIC et ainsi valider le dispositif de DSC.

Cette délibération n'a pas obtenu l'unanimité requise qui aurait permis une application immédiate, en raison d'un seul vote contre.

Il appartient désormais aux conseils municipaux d'approuver à l'unanimité cette délibération afin qu'elle puisse être appliquée.

Il est proposé de valider la proposition de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane sur le mode de répartition dérogatoire libre du FPIC tel qu'il a été adopté à la majorité des 2/3 du conseil communautaire.

LES QUESTIONS DIVERSES

Le salon des Maires 2019

Le 102ème congrès de l'Association des Maires de France se déroulera les 19, 20 et 21 novembre prochains à PARIS, Porte de Versailles. Les élus qui souhaitent y participer sont priés de se faire connaître afin qu'une sortie puisse être organisée.

Le repas de l'amitié

Le Conseil Municipal est invité à participer au repas de l'amitié le dimanche 6 octobre 2019 au profit de Jules et Victor, deux enfants de notre commune.

La ducasse d'automne

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont décidé de maintenir les tickets de manège et ont refusé de financer les forains. Une lettre d'information accompagnera les tickets offerts aux élèves afin d'expliquer cette décision aux parents.

Le projet de sanitaires à l'école élémentaire

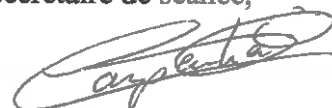
Monsieur le Maire souhaitait évoquer le projet des nouveaux sanitaires à l'école élémentaire. Les études sont actuellement en cours. Il faudra prévoir une enveloppe budgétaire d'environ 120 000€ HT.

Ce dossier fera l'objet d'une attention toute particulière compte tenu de la nécessité de cette réalisation.

-Monsieur Michel DHAUSSY signale un trou en formation Route Nationale. Les services compétents vont être sollicités. Monsieur le Maire explique qu'il y a des galeries souterraines à cet endroit et que les fortes pluies favorisent l'apparition de trous dans la chaussée.

Séance levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,



Claude CARPENTIER